Feuille officielle
Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville
Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Commune de La Neuveville | Commune mixte de Plateau de Diesse | Commune de Nods

Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 25 juin 2022
Heure: 17.00 h.
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville, La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 18 décembre 2021
3. Comptes 2021
4. Forêt
5. Divers

Le Maître bourgeois
Claude Evard

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT LA NEUVEVILLE

Assemblée générale annuelle

Mardi 21 juin 2022 à 19h00
Au Café-théâtre de La Tour de Rive
à La Neuveville

ORDRE DU JOUR :

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 juin 2021
3. Rapport du président
4. Comptes 2021
   - rapport du caissier
   - rapport des vérificateurs
   - approbation des comptes par l'assemblée
5. Budget 2022 et cotisation annuelle
6. Programme d'activités 2022
7. Démissions et élections au comité
8. Admissions des nouveaux membres
9. Divers

Merci de nous confirmer votre présence en indiquant le nombre de personnes, jusqu'au 17 juin, par mail marion.sanger@gmail.com, par tél. 032 338 19 25.

LE CONSEIL GENERAL
est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs

jeudi 23 juin 2022 à 19.30 h.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2022
3. Comptes 2021 (A. Kurth)
   3.1 Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 402'507.30 pour le fonctionnement et CHF 830'814.50 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'233'321.80
   3.2. Approbation des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 3'736'652.77 dont CHF 1'862'446.73 de dépenses à arrêter et CHF 1'874'206.04 de dépenses liées
   3.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2021 présentant un excédent des recettes de CHF 27'314.78
4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC pour le déplacement des infrastructures basse tension, moyenne tension et réseau multimédia à la route du Château 15 : décision (A. Schleppy)
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour l'achat de décorations de Noël : décision (C. Frioud Auchlin)
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 687'900.- TTC pour la réfection du chemin des Oeuchettes comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées et d'eaux claires, réseau électrique) et la superstructure (revêtement) : arrêté du Conseil général (C. Ferrier/A. Schleppy)
7. Règlement pour la gestion d'un fonds spécial sur le "stationnement" relatif à la gestion des places de stationnement publiques (B2281.5) – Révision partielle : arrêté du Conseil général (A. Kurth)
8. Rapport de gestion 2021 : information (C. Frioud Auchlin)
9. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (C. Frésard) "Déployer une politique cohérente active pour les seniors à La Neuveville" (D. Bloch)
10. Rapport CM en réponse au postulat PVN (S. Flückiger) « Le patrimoine de La Neuveville appartient aux Neuvevillois-es » (A. Louis)
11. Rapport CM en réponse au postulat PLR (M. Cochet) "La Neuveville, une commune sans paperasse" (C. Frioud Auchlin)
12. Rapport CM en réponse au postulat PLR (M. Cochet/L. Longo) "La Neuveville : une commune 4.0" (A. Kurth)
13. Rapport CM en réponse au postulat PSN (J. Moeckli/A. Wingo) « Des espaces publics mieux adaptés aux soins des jeunes enfants » (A. Kurth)
14. Rapport CM en réponse au postulat PVN (F. Maillat/R. Mamie) "Espace de détente aux Prés-Guëtins" (C. Ferrier)
15. Interventions parlementaires et développements
16. Questions simples et traitement
17. Communications

LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES

Avis de construction

Requérante : Commission de gestion du Schlossberg, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Molari + Wick Architekten GmbH, Rue Adam Gouffi 18, 2501 Bienne.

Emplacement : parcelle no 561, au lieu-dit : "Route du Château 56", commune de La Neuveville.

Projet : transformation de la cuisine du rez-de-chaussée, ouverture au public du rez-de-chaussée et du 1er étage du château (affectation non gastronomique ni commerciale), réaménagement et rénovation du deuxième étage et des combles, transformation de la toiture comprenant la suppression d'une lucarne et la réalisation d'un élément cubique pour l'aménagement d'une pièce de vie dans les combles, création d'un puits de lumière zénithale ; aménagement de 4 places de stationnement en pavés gazon et création d'un abri à vélos dans une annexe existante, parcelle no 561, au lieu-dit : "Route du Château 56", commune de La Neuveville.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : périmètre de protection du Schlossberg, IFP.

Recensement arch. : objet C, bâtiment digne de protection, sous contrat de classement depuis le 26 janvier 2022.

Dérogation : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juillet 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juin 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Police cantonale à La Neuveville 031 638 88 60
Depuis le 1er octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérante : Mme Camille Favre, route de Chasseral 123, 2518 Nods

Auteur du projet : Sunier Menuiserie Sàrl, chemin des Auges 10, 2518 Nods

Projet : Rénovation de la maison existante, réfection et isolation de la toiture et des façades, réfection de la pergola, remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur intérieure et remplacement des fenêtres, de la porte d'entrée et du garage, au chemin des Peupliers 7, sur la parcelle no 1828, ban de La Neuveville

Zone : H2

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 juin 2022 au 18 juillet 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 17 juin 2022

Municipalité de La Neuveville

ANNONCE DE TRAVAUX

Dans le cadre des travaux sur la N5 et à la suite d'un changement de projet, l'Office Fédéral des routes doit procéder à la prolongation de la fermeture partielle du carrefour de Ruveau (vers le Moïtel) pour la réalisation d'un ilot central. La voie de présélection pour tourner à gauche en provenance de Neuchâtel sera fermée jusqu'au 8 juillet 2022. En cas de météo défavorable, un report des travaux et/ou une prolongation de leur durée sont possibles. Nous prions les usagers de la route en provenance de Neuchâtel d'utiliser la sortie n°20 La Neuveville puis de traverser La Neuveville par la route cantonale.

Nous vous remercions de votre compréhension pour les inconvénients qu'occasionne ce chantier.

RAPPEL
Délai d'inscription 20 juin 2022

Comme le veut désormais la coutume, les élèves de 1H et 2H ont la possibilité de se rendre à l'école en empruntant les lignes de Pédibus. Les parents des élèves concernés ont reçu un courrier explicatif ainsi qu'un formulaire d'inscription pour les différentes lignes de Pédibus proposées.

CINQ RAISONS D'ALLER A PIED A L'ECOLE

1. Sécurité : les abords des écoles, les préaux et les cours de récréation sont faits pour les enfants, pas pour les voitures.
2. Autonomie : l'objectif final reste que l'enfant puisse se rendre seul à l'école. Le Pédibus peut le préparer à cette indépendance.
3. Environnement : le trafic motorisé provoque des nuisances sonores et une pollution de l'air néfaste à la santé de tous et des enfants en particulier. La marche ne pollue pas et contribue à améliorer la qualité de vie.
4. Socialisation : à pied sur le chemin de l'école, l'enfant a l'occasion de partager des instants privilégiés, riches en expériences conviviales, indispensables à son épanouissement.
5. Santé : Il est prouvé que l'activité physique mobilise l'énergie avec des effets positifs sur la santé et le développement de l'enfant.

Pour le Conseil des Parents/groupe Pédibus
Laure Villard et Rosina Sindoni

Nouvelles de l'administration

Le Conseil-exécutif rejette l'initiative en faveur d'un congé parental cantonal

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de rejeter l'initiative "Pour un congé parental cantonal" sans contre-projet. Même si le congé parental a des effets bénéfiques pour la famille ainsi que pour l'égalité entre la femme et l'homme et qu'il est établi dans de nombreux pays, le gouvernement estime qu'une solution unique réglementée au niveau national serait plus judicieuse. Par ailleurs, le projet porté par l'initiative engendrerait des coûts supplémentaires conséquents.

L'initiative "Pour un congé parental" déposée le 30 avril 2021 par le comité d'initiative "Congé parental" a abouti avec 19'802 signatures valables. Conçue en termes généraux, elle demande l'introduction dans le canton de Berne d'un congé parental de 24 semaines afin d'aider les parents à développer la relation avec leurs enfants, d'améliorer la conciliation entre famille et métier et de faire avancer l'égalité entre les hommes et les femmes.

Validité de l'initiative confirmée

Se fondant sur une analyse approfondie, le Conseil-exécutif conclut à la validité de cette initiative : elle respecte les principes de l'unité de la forme et de l'unité de la matière, et elle est exécutable et compatible avec le droit fédéral supérieur. De plus, les cantons disposent d'une compétence normative pour introduire un congé parental dès lors qu'ils poursuivent un but d'intérêt public non réglé de manière exhaustive par le droit fédéral, comme c'est le cas de l'égalité entre la femme et l'homme ou de la protection de l'enfance.

Un cadre favorable pour les familles

Le Conseil-exécutif tient à ce que le canton offre un cadre favorable pour les familles. Il soutient de ce fait le principe de l'introduction d'un congé parental. Des études mettent en évidence les effets bénéfiques du congé parental sur la vie familiale et sur l'égalité entre la femme et l'homme. D'ailleurs, les États membres de l'UE sont tenus d'accorder un congé parental aux mères et aux pères qui travaillent et ce droit est également établi depuis longtemps dans les pays de l'OCDE.

Une réglementation uniforme au niveau fédéral

L'introduction d'un congé parental est également en discussion dans les cantons de Vaud, du Tessin, de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville. Dans le canton de Zurich, une initiative sur le sujet a été rejetée par le peuple le 15 mai 2022. Pour le Conseil-exécutif, une solution unique réglementée à l'échelle nationale serait plus appropriée que des réglementations cantonales différentes. Le gouvernement bernois estime par ailleurs opportun d'attendre les conclusions du rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat 21.3961 "Modèles de congé parental. Analyse économique globale (coûts-bénéfices)".

Coûts supplémentaires non finançables

Le Conseil-exécutif évalue à quelque 200 millions de francs le coût annuel brut de l'introduction d'un congé parental de 24 semaines au total. Ce coût supplémentaire conséquent ne pourrait être compensé qu'en partie par la hausse des recettes fiscales due à l'augmentation du taux d'activité et à la diminution des dépenses sociales. Pour que l'initiative puisse être mise en œuvre valablement, il faudrait avant tout que les pouvoirs publics, et donc vraisemblablement le canton, assument les coûts résiduels. Compte tenu du contexte tendu et incertain dans lequel s'inscrit la politique financière, le gouvernement ne veut pas s'engager dans une telle voie.

Pour ces raisons, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de rejeter l'initiative sans contre-projet.

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.07.2022	05.08.2022	Vacances estivales
	26.12.2022	02.01.2023	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 2ème trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

18 juin

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCATION

à l'Assemblée communale du 23 juin 2022 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

ordre du jour

1. Assermentation du nouveau président de l'Assemblée communale
a) Promesse solennelle de M. Pierre Petignat, Président élu de l'Assemblée communale

2. Approbation du compte 2021 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021
b) Approbation du compte 2021 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

3. Approbation du compte 2021 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021
b) Approbation du compte 2021 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

4. Approbation du compte 2021 du Collège de district de La Neuveville
a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021
b) Approbation du compte 2021 du Collège de district de La Neuveville

5. Présentation des comptes communaux 2021
a) Introduction

6. Approbation du compte 2021 de la Commune mixte de Plateau de Diesse
a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021
b) Présentation des arrêtés de compte
c) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
d) Prise de connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2021
e) Approbation du compte 2021 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

7. Approbation du Règlement de la crèche communale
a) Présentation du dossier
b) Approbation du Règlement de la crèche communale

8. Assermentation du Vice-président de l'Assemblée et de deux nouveaux collaborateurs
a) Promesse solennelle de M. René Bourquin, Vice-président élu de l'Assemblée
b) Promesse solennelle de Mme Mélanie Kiener, Secrétariat
c) Promesse solennelle de M. Yann Schütz, Voirie

9. Informations du Conseil communal

10. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 20 mai 2022

RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ À LAMBOING

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'électricité à Lamboing, les semaines 24, 25, 26 et 27, soit du :

13 juin au 8 juillet 2019

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées **d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le formulaire ci-dessous,** puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : info@leplateaudediesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale.
Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

Formulaire de relevé d'électricité, état au 30.06.2022

Nom / Prénom : .....
.....
Rue : .....
.....
Localité : **2516 Lamboing**
No compteur : .....
Etat HT ..... kWh
BT .....kWh

NOUVEAU

Pour le service électrique de Lamboing (SEL).
Vous avez dès maintenant la possibilité d'accéder depuis notre site internet :
http://www.leplateaudediesse.ch
au "service client" en utilisant le bouton

Service Électrique de Lamboing

Vous pourrez y signaler :
- Votre emménagement, déménagement
- Le relevé de votre compteur
- D'autres annonces relatives à votre consommation d'électricité, etc.

Commune mixte de Plateau de Diesse

Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenaustrasse 6, 3050 Berne.

Auteur du projet : Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Emplacement : parcelle no 2312, au lieu-dit : "Rte de Châtillon", Prêles, commune de Plateau de Diesse.

Projet : modification d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / CATT, renforcement de la fondation, remplacement et ajout de nouvelles antennes.

Modification : ajustement du renforcement de la fondation de l'installation de communication mobile.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 juillet 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 juin 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Mme Carla Alves da Costa Andrade et M. Mario Martins de Andrade, 2517 Diesse

Auteur du projet : Elka Energy, Puits-Godets 10, 2000 Neuchâtel

Propriétaires fonciers : Mme et M. Alves da Costa Andrade et Martins de Andrade, Diesse

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2088, Chenaux 17, Village de Diesse

Zone : PQ Fin de Chenaux

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 juin au 17 juillet 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 juin 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante : Mme Nelly Bourquin, Le Quart 2, 2607 Cortébert

Auteur du projet avec procuration : Sunier Menuiserie Sàrl, Ch. des Auges 10, 2518 Nods

Propriétaires fonciers : Mme Nelly Bourquin, Cortébert et M. Stéphane Bourquin, Diesse

Projet : Reconstruction et rehaussement du mur de soutènement,existant, pose d'une clôture, parcelle no 2004, Les Oeuches 15, 2517 Diesse

Zone : H2

Dérogations : aux art. 80 LR et 56 OR

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 juin au 17 juillet 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 17 juin 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante : Mme Magali Clerc-Schmutz, Les Hirondelles 3, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Vaucher J. Construction, La Reposière 18, 2516 Lamboing

Propriétaire foncier : Mme Magali Clerc-Schmutz, Lamboing

Projet : Construction d'un garage double avec terrasse et escalier, parcelle 2312, Les Hirondelles 3, village de Lamboing

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 juin au 17 juillet 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 juin 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Christine et Jean Robert Volet, Rte de Prêles 16, 2517 Diesse

Auteur du projet : Sunier Menuiserie Sàrl, Ch. des Auges 10, 2518 Nods

Propriétaires fonciers : Mme et M. Christine et Jean Robert Volet, Diesse

Projet : Pose d'un poêle à bois et reconstruction du canal d'évacuation de fumée existant, parcelle no 2260, Route de Prêles 16, village de Diesse

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 juin au 17 juillet 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 juin 2022

Secrétariat communal

TAXE DE CHIENS 2022

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens **âgés de plus de trois mois au 1er août 2022** sont astreints au paiement de la taxe des chiens.

Pour cette raison, nous invitons les propriétaires de chiens qui ne se sont pas encore annoncés à le faire **jusqu'au vendredi 17 juin 2022** au guichet de l'administration communale, par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à : info@leplateaudediesse.ch.

Les personnes ayant déjà annoncé leur chien recevront par courrier la facture.

Pour rappel, voici les tarifs en vigueur cette année :

- Chiens du village CHF 80.00
- Chiens fermes et bâtiments isolés CHF 50.00

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration communale

FÊTE NATIONALE DU 1er AOÛT 2022 À DIESSE

Dans le cadre de l'organisation de la prochaine Fête nationale qui aura lieu le lundi 1er août 2022 à Diesse, au complexe du Battoir, le Conseil communal souhaite s'associer les services de toute société locale qui serait intéressée à s'investir pour le rayonnement de la célébration nationale, notamment dans la mise en place et la gestion de la cantine.

Les sociétés séduites par cette perspective voudront bien s'adresser, **d'ici au 22 juin 2022,** à l'Administration communale (soit par téléphone au 032 315 70 70, soit par courriel à info@leplateau-dediesse.ch, soit par courrier à l'adresse La Chaîne 2, 2515 Prêles). Nous nous tenons bien entendu à leur entière disposition pour de plus amples renseignements.

L'administration communale

PLACE DE JEUX À DIESSE

L'administration communale vous informe que la place de jeux à Diesse est fermée au public depuis le mardi **14.06.2022 et cela jusqu'à mi-septembre 2022** pour cause de travaux.

Cette fermeture intervient dans le cadre d'une réfection des installations actuels.

Durant toute la durée des travaux, l'accès à la place de jeux est interdit. La commune décline toute responsabilité en cas d'accident et vous remercie par avance de votre compréhension.

L'administration communale

C'EST REPARTI …

CORDIALE BIENVENUE A CHACUN ET CHACUNE

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide de bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent à partager

UN APRES-MIDI LOTO
ENSEMBLE VENEZ JOUER, RIRE
ET VOUS DIVERTIR

Le vendredi 17 juin 2022 de 14h00 à 17h00 à la Maison de Paroisse de Diesse.

Collation et boissons.

PAROISSE RÉFORMÉE
DIESSE - LAMBOING - PRÊLES

Invitation
Assemblée ordinaire de paroisse
Lundi 27 juin 2022 à 19h30
Maison de paroisse à Diesse

Ordre du jour :

1. Accueil, salutations, organisation de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 14 novembre 2021
3. Comptes de l'exercice 2021
   - Présentation, discussion, rapport de vérification
   - Acceptation et décharge au Conseil de paroisse et à l'administratrice
   - Rapport de la protection des données
4. Modification de l'article 20 alinéa 1 du règlement d'organisation
   - Présentation
   - Approbation
5. Règlement sur la protection des données
   - Présentation
   - Approbation
6. Etude en vue d'une fusion éventuelle avec la paroisse de Nods
   - Rapport relatif aux pourparlers en cours
   - Approuver la création d'un groupe de travail
   - Nomination des représentants de la paroisse de Diesse au sein du groupe de travail
   - Approuver un crédit d'engagement brut de CHF 26'480.- en vue du financement des travaux d'étude[1]
7. Crédit d'engagement pour l'installation nouveau chauffage de CHF 230'000.-
   - Discussion
   - Approbation
8. Election au Conseil de paroisse
9. Informations du pasteur
10. Informations du Conseil de paroisse
11. Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 14.11.2021, la modification de l'article 20 alinéa 1 du règlement d'organisation ainsi que le règlement sur la protection des données peuvent être consultés sur le site www.ref-diesse.ch. Ils sont aussi disponible 30 jours avant l'assemblée auprès de la présidente de paroisse, Mme Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing 079 457 25 77, damara.paroisse@gmail.com

Le Conseil de paroisse

[1] *Compte tenu des subventions versées par le canton et l'association RefBEJUSO, le montant net à la charge de la paroisse de Diesse sera de l'ordre de CHF 5'300*

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Juin

Samedis	11, 25	8.00 h - 12.00 h
Lundis	13, 20, 27	8.00 h - 12.00 h

de 08.00 - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 18 juin de 9.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

Mardi 21 juin 2022 à 20.00 heures
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Promesse de Mme Véronique Aubry, nouvelle Conseillère communale

3. Comptes 2021
a. Présentation
b. Rapport de la fiduciaire
c. Approbation des comptes de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
d. Approbation des comptes du Collège de District
e. Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers
f. Approbation des comptes communaux

4. Approbation des modifications du Règlement sur les émoluments
a. Présentation
b. Approbation

5. Election de la Présidence – remplacement de Mme Véronique Aubry

6. Communications du Conseil communal

7. Divers

Remarque : Les documents se rapportant à cette Assemblée sont déposés publiquement en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet.

Nods / FOD, 20.05.2022

CONSEIL COMMUNAL

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

PERMIS DE CONSTRUIRE

La commission des constructions vous rappelle qu'il est généralement nécessaire d'obtenir un permis de construire **AVANT** toute transformation, construction, ou rénovation. De même certains aménagements extérieurs sont également soumis à autorisation. En ce qui concerne **les bâtiments protégés,** aucune modification ne doit être entreprise sans avoir consulté au préalable le service compétent (services des monuments historiques à Tramelan).

Le fait qu'un projet ne nécessite pas de permis de construire ne signifie pas automatiquement qu'il ne requiert aucune autre autorisation. De fait les travaux d'isolation thermique extérieure ou intérieure nécessitent une autorisation de l'inspecteur de l'énergie.

De même, les poulaillers ou enclos à volaille ne peuvent souvent pas être construit sans autre, veuillez vous informer à l'administration.

Les frais de remise en état et les tracasseries qui découlent de travaux non autorisés sont bien supérieurs à ceux d'une demande d'autorisation !

L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Police des constructions

PIECES D'IDENTITE

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise. Dans le canton de Berne, nous vous rappelons que pour vos pièces d'identité vous devez désormais vous rendre auprès des centres régionaux qui sont au nombre de 7 et dont les plus proches sont à Bienne ou Courtelary. Ces offices reçoivent **uniquement sur rendez-vous** que vous pouvez prendre au N° de tél. 031 635 40 00 ou sous **www.passeportsuisse.ch**

N'attendez pas le dernier moment si vous voulez être sûr d'avoir vos pièces d'identité à temps!

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Graham-Vuillemin Robert, Chemin des Gentianes 10, 2518 Nods

Auteur du projet : Läderach Installations sanitaires et chauffage Sàrl, Rue des Prés-Bugnons 4, 2525 Le Landeron

Projet : Assainissement du chauffage - Démontage de l'ancien producteur de chaleur à mazout et installation d'une pompe à chaleur air/eau avec unité extérieure, côté Nord, sur RF 3430 du ban de Nods, Chemin des Gentianes 10, 2518 Nods

Zone : Zone d'habitation 1

Dérogation : Art. A153 du règlement communal de construction

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 10.06.2022

Administration communale

CAMP DE GYM DE LA FSG NODS DU 25 AU 30 JUILLET 2022 : IL RESTE ENCORE DES PLACES !

Ouvert à tous les enfants de 6 à 16 ans. Si tu es intéressé, n'hésites plus et contactes Caroline Sahli au 079 196 70 30 pour toutes questions. **Délai d'inscription : jusqu'au 22 juin 2022.**

L'équipe des moniteurs va animer la semaine avec des activités funs et sportives comme : jeux, piscine, marche, course d'orientation et bien plus encore.

Avis de construction

Requérants : Dubois Marianne et Pierre-André, Chemin des Prés-Vaillons 12, 2518 Nods

Auteur du projet : Vauchez J. Construction, La Reposière 18, 2516 Lamboing

Projet : Agrandissement de la villa existante en façade Sud et création d'un balcon. Installation d'une nouvelle cuve de 5000L pour la récupération de l'eau de pluie avec regard de contrôle et pompe pour utiliser l'eau pour les sanitaires de la villa, sur RF 2342 du ban de Nods, Chemin des Prés-Vaillons 12, 2518 Nods

Zone : Zone d'habitation 1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 17.06.2022

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Sunier Jean-Pierre, Chemin des Auges 10, 2518 Nods

Auteur du projet : Sunier Menuiserie Sàrl, 2518 Nods

Projet : Installation d'un poêle à bois au rez-de-chaussée de l'annexe OUEST, pose d'un canal de cheminé sur l'avant-toit côté OUEST, sur RF 105 du ban de Nods, Rte de Chasseral 14, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Art.89 al.3 OC

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 17.06.2022

Administration communale

Avis de construction

Requérants : Lecomte Didier et Lucette, Rue des Jardins 35, 2503 Bienne

Auteur du projet : Jörg Prysi, Chemin des Tschètres 5, 2518 Nods

Projet : Construction de 2 balcons. Remplacement de 2 fenêtres en porte-fenêtre, en façade OUEST, sur RF 132 du ban de Nods, Route de Diesse 1, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 17.06.2022

Administration communale

Avis de construction

Propriétaires fonciers : Amstutz Sandrine et Stéphane, Chemin du Stand 3, 2518 Nods

Auteur du projet : SoleSol Sàrl, Gilles Berlincourt, La Marchande 18a, 2534 Orvin

Projet : Construction d'une installation solaire photovoltaïque sur le pan SUD du bâtiment sur RF 31 du ban de Nods, Chemin du Stand 3, 2518 Nods.

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 17.06.2022

Administration communale

Appel d'urgence

Tél. 117	Police, appel d'urgence
Tél. 118	Feu, appel d'urgence
Tél. 144	Ambulances, appel d'urgence
Tél. 145	Intoxications, appel d'urgence

Votre cœur bat pour vous. Faites-lui du bien.
p. ex. surveillez votre taux de cholestérol et de glycémie.
Nous avons d'autres bonnes idées pour votre santé:
Fondation Suisse de Cardiologie, Berne
Tél. 031 388 80 80, CP dons 10-65-0
Fondation Suisse de Cardiologie
www.swissheart.ch

Reconnaître l'attaque cérébrale, réagir vite et bien.
Paralysie
Troubles de la vue
Troubles de la parole
144 Numéro d'urgence
www.attaquecerebrale.ch
Fondation Suisse de Cardiologie
Téléphone 031 388 80 80
CP dons 10-65-9

DONNER LE SANG SAUVER DES VIES
transfusion.ch

Conseils aux parents de Pro Juventute
Pour les parents, en toute circonstance.
058 261 61 61
PRO JUVENTUTE
conseils-aux-parents.projuventute.ch

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 17 juin
Culte dans les homes : 10h Mon Repos, 10h45 Montagu
16h30, dernière rencontre du Cycle I à la maison de paroisse
17h45, rencontre du Cycle II à la maison de paroisse
Dimanche 19 juin
10h, culte à la Blanche église
John Ebbutt, pasteur. Ruth Robert, orgue
Invité : Richard Kalonji dans le cadre du dimanche des réfugiés
Chants : 45-04, 45-10, 47-12, 44-09
Verre de l'amitié
Mercredi 22 juin
10h, prière et partage biblique à la salle Schwander
19h, invitation à écouter les témoignages du parcours Alpha au centre paroissial de Cressier. Souper offert. Ouvert à tous. Renseignements John Ebbutt.
Jeudi 23 juin
Sortie l'après-midi dans les gorges de Ste Véréne à Soleure. Collation en ville. 30.- par personne. Il y a encore bien des places ! Merci de s'inscrire au plus vite
Dimanche 26 juin
10h, Célébration œcuménique sur la place de la liberté : vous êtes attendus sur cette ... Place d'attente ! Il y a une place pour chacun ! Groupe de louange. Apéritif.

Jusqu'au 8 juillet, Serge Friedli de la Neuveville expose ses peintures à l'huile au secrétariat de la Grande-Rue 13. Nous vous invitons à découvrir cette belle exposition ouverte tous les matins, sauf le mardi.

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 19. Juni
10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst. Mit Pfrn. Sigrid Wübker und Miriam Vaucher (Musik). Anschliessend Kirchgemeinde-Versammlung (ca. 11.20 Uhr).
Pikettdienst
6. bis 19. Juni: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)
20. bis 26. Juni: Pfrn. Sigrid Wübker (Telefon 079 936 17 57)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale
Dimanche 19 juin, 12e dimanche du temps ordinaire, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption.
Assemblée de paroisse de La Neuveville et du Plateau de Diesse
Lundi 20 juin à 20h dans la grande salle sous l'église Notre-Dame de l'Assomption, Mornets 15, La Neuveville.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Loto pour les aînés
Vendredi 17 juin 14h, maison de paroisse, moment convivial avec collation et jolis lots
Dimanche 19 juin
Culte, 10h, Diesse, service de voiture (voir ci-dessous)
Dimanche 26 juin
Célébration oeucménique, 10h, Place de la Liberté, la Neuveville
Course de la Solidarité
La 11ème édition se déroulera le vendredi 19 août dès 17h à Prêles. Merci de votre solidarité et de votre soutien en faveur d'agriculteurs au Cambodge. Toutes les infos sont sur www.coursedelasolidarite.ch
Service de voiture
9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse.
Contact
Pasteur: Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com
032 315 27 37 / 079 429 02 80.
Conseil paroissial: Mme Damara Röthlisberger
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77
www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 19 juin
10h, culte à Diesse.
Dimanche 26 juin
10h, La Neuveville, place de la Liberté, culte oecuménique et régional.
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site
www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Chemin des Ecluses 33, 2502 Bienne
Pasteur Christian Goetschalckx tél. +41 78 694 19 05

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre. Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée **"Ville d'étude et de séjour" qui présente la vie en pensions et pensionnats du XVIIIe au XXe siècles.** Renseignements :
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Exposition temporaire : **De la diversité des cépages**
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Pharmacie
0842 24 24 24 (gratuit)
Médecin
Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch
Dentiste
0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Service d'assistance en cas de surcharge en agriculture (AUL)
Numéro de téléphone 079 200 00 44
Lundi au samedi de 8h - 20h
info@aul-be.ch